

Réglement de la bourse aux jouets

- inscription et reservation sont obligatoires et validées par l'envoi du règlement signé accompagné du cheque
- la bourse aux jouets est reservee aux particuliers non professionnels
- sont interdits à la vente objets neufs et tout produit prohibé par la legislation en vigueur
- à la fin de la bourse l'emplacement doit être laissé propre
- seules les inscriptions accompagnées du règlement et des documents nécessaires seront pris en compte
- aucune somme versée ne sera remboursée
- dès l'installation terminée les voitures devront être gares sur le parking de l'école
- l'association se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents, éventuels dégradations ou vol de materiel exposé.
- La presence à cette journée implique l'acceptation du present règlement , toute personne manquant à ce règlement pourra être exclue
- Les tables sont fournies par l'association. Café et brioches sont offerts.aux exposants
- La table est au prix de 10€
- L'association vous propose à midi une assiette froide et dessert pour 10€ ou un sandwich pour 3€ 50
- sur reservation payable à l'inscription
- 2 tables maxi par personne (1 table 1m80 x 0,80)
-

Nom : Prénom :

Adresse :

Titulaire de la piece d'identité n° :

N° de tel. : profession

Je reserve : tables assiette froide sandwich

Soit une valeur globale de :

Pièces à joindre : photocopie carte d'identité recto verso

A envoyer : **M GIRARDEY Claude**
Association Pourquoi Pas
72 rue principale
90 110 - ST GERMAIN-LE-CHATELET -

tel : 06.67.79.59.96

ne pas jeter sur la voie publique